LA DIMENSION DÉMONSTRATIVE ET ILLUSTRATIVE DE L'EXEMPLE RHÉTORIQUE

Steluța Coculescu, Associate Prof, PhD, Petrol-Gaze University of Ploiești

Abstract: Rhetoric, the art of persuasion through discourse, is a technique that provides the orator with the means to create an efficient discourse meant to influence the audience. He will use specific arguments, such as the example (according to the inductive method), or the syllogism or enthymeme (according to the deductive method). In rhetoric, the example can have various functions: demonstrative, illustrative, fictional, poetic, etc. We intend to highlight its qualities of logical proof, including it in the demonstrative dimension and of subjective proof, pointing out its illustrative dimension.

Our analysis is in line with several research orientations:

- *discursive, so as to identify the way in which the addressee is represented in the discourse: dialogue vs. dialogism;*
- *rhetorical, with a view to analysing the role of the proofs: logical vs. pathetic;*
- *textual, in order to clarify the concept of sequential heterogeneity, demonstrating how various types of texts intertwine : argumentative, demonstrative, narrative.*

We will reach concrete conclusions as a result of the analysis of a written text by B. de Fontenelle, «Histoire des Oracles », which is a design of a method, acknowledged as universal and validated worldwide.

Keywords: Argumentation, demonstration, example, narration, rhetoric

Introduction

A l'époque contemporaine de la mondialisation correspond une tendance universaliste manifestée dans l'espace discursif de notre siècle : la recherche du dialogue, intra- et inter- culturel, comme élément indispensable à construction de la société globalisée. Le dialogue, comme pratique sociale et discursive, suppose la coopération pour la construction en commun des biens symboliques et matériels ; il suppose la prise en compte de l'autre, avec ses univers de croyance, et l'établissement des prémisses communes pour s'acheminer ensemble vers la découverte et l'acceptation du consensus. L'héritage de la rhétorique de l'Antiquité s'est retrouvé, à des époques différentes, valorisé par la pratique du discours argumentatif.

Définie comme l'art de persuader par le discours, la rhétorique est en fait une technique qui se propose de donner à l'orateur les moyens de construire un discours efficace pour influencer son auditoire. Pour illustrer le fonctionnement du discours rhétorique nous allons partir d'un exemple concret, un texte écrit par Bernard de Fontenelle, à l'époque des Lumières, intitulé *« Histoire des oracles »*. Dans un souci de rationalité, il y ridiculise la croyance aveugle au merveilleux ; il se fait le défenseur de l'esprit critique et plaide pour une méthode conduisant à la découverte de la vérité ; il démontre la nécessité de l'examen et le respect des faits, avant même d'en rechercher la cause.

Nous allons placer notre réflexion dans le cadre de l'analyse du discours, prenant en compte plusieurs directions : *énonciative*, pour identifier le mécanisme de prise en compte du destinataire : dialogue/vs/ dialogisme ; *rhétorique*, pour envisager les caractéristiques des preuves logiques/vs/subjectives et le rôle de l'exemple ; *textuelle*, pour identifier l'hétérogénéité textuelle, l'imbrication de différents types de discours/textes, dont argumentatif, narratif, descriptif.

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

Approche énonciative

Selon Benveniste, *« L'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours »* (Benveniste, 1974, II : 81). C'est un processus dont l'énoncé est le résultat. Cette approche se caractérise par la prise en compte de la subjectivité, dont on cherche les marques dans l'énoncé, faute de pouvoir saisir directement l'acte de sa production. Le processus de construction discursive mobilise des indices linguistiques spécifiques qui forment l'appareil formel de l'énonciation : les indices de la personne ; les déictiques ou termes indicateurs spatio-temporels ; les temps verbaux avec leurs valeurs aspectuelles ; et aussi les modalités d'énoncé et d'énonciation. L'idée force de la théorie de l'énonciation consiste à contester la thèse de l'unicité du sujet parlant. À la suite de Bakhtine, qui, dans sa théorie du *dialogisme* avait reconnu le rôle actif du récepteur dans la construction du message, on admet que l'énoncé n'est pas le produit d'un seul locuteur, mais le résultat commun de son interaction avec un interlocuteur ; tout énoncé est considéré comme étant une partie intégrante d'un dialogue. Ducrot appelle *polyphonie* ce phénomène qui participe à la construction de tout énoncé, qui contient dans sa structure plusieurs « voix ». C'est le phénomène de l'altérité constitutive de tout discours : *« La pensée d'autrui est constitutive de la mienne et il est impossible de les séparer radicalement »* (Ducrot, 1980 : 45). Ducrot applique sa théorie et fournit des lectures polyphoniques aux divers éléments linguistiques comme les connecteurs (*mais, car, puisque* etc.), à la présupposition, à la négation. La linguistique de l'énonciation conduit le philosophe Francis Jacques à reconsidérer la constitution de l'acte de langage/de parole/d'énonciation/de discours ; selon lui, l'*interaction* est la grande absente de la théorie des actes de langage d'Austin et Searle. Pour Jacques (1979 : 201-203), l'acte de discours relève d'une nature interlocutive, dynamique et les locuteurs deviennent interlocuteurs ; ils interagissent devenant inter-actants, impliqués dans une activité conjointe de production de sens.

Approche rhétorique

Nous allons répondre à quelques questions fondées sur des différences : entre la *rhétorique* et l'*argumentation* ; entre les visées du discours argumentatif, *convaincre* et *persuader* ; entre l'*argumentation* et la *démonstration* ; entre les types d'arguments, la *déduction* et l'*induction*, dont l'*exemple*. Notre hypothèse de départ est le suivante : « *Le discours argumentatif est le « vivier » où germent et se développent tous les autres discours : informatif, narratif, explicatif, descriptif, dialogué, injonctif, figuratif. »* (Tuțescu, 1998 : 365)

Dans chaque type de texte/discours on retrouve les germes de l'argumentativité ; car *dire c'est faire*, le langage sert à agir sur l'autre et sur le monde et non à décrire la réalité. Dans la théorie de l'hétérogénéité séquentielle des discours/textes, (Adam, 1992) on considère la séquence argumentative comme étant prototypique, en raison des caractéristiques du discours argumentatif : son dialogisme, sa visée perlocutoire. Sous ses effets l'auditoire passe des prémisses aux conclusions, grâce aux opérations logiques d'inférence, comme la déduction et l'induction. Les techniques argumentatives mettent au centre du dispositif le concept d'auditoire, auquel il faut s'adapter pour l'influencer et l'amener à penser et à agir d'une certaine façon.

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

Argumentation et rhétorique

Aristote, le premier à avoir élaboré une théorie de l'argumentation, la définit par sa *matière,* les actions humaines controversables, et par sa *méthode*, qui peut appliquer deux techniques : la *dialectique,* art de la discussion controversée et la *rhétorique*, art du discours public. Selon Aristote, l'argumentation, fondée sur le sens commun, porte sur l'action humaine, controversable ; c'est une logique du v*raisemblable* qui s'oppose au *vrai*, objet des sciences.

Pour influencer l'auditoire, tout discours argumentatif met en scène deux composantes : *logique*, explicative, qui s'adresse à la raison, pour *convaincre* ; et une autre, *séductrice*, qui s'adresse aux sentiments pour *persuader* et faire agir. Le couple *convaincre /vs/ persuader,* issu du débat entre les philosophes adeptes de la recherche de la vérité et les rhéteurs, adeptes du vraisemblable, relève aussi de la différence entre l'auditoire apte à répondre à l'appel au jugement et l'auditoire qui répond aux arguments affectifs, fondés sur les émotions, les sentiments.

Aristote distingue trois types de preuves qui constituent les trois pôles de la charpente argumentative de tout discours : l'*ethos*, la preuve qui concerne les qualités liées à la personne de l'orateur ; le *pathos*, la preuve qui mobilise des sentiments de l'auditoire ; le *logos*, qui relève de l'ordre du discours et conduit à l'argumentation au sens logique, sans passions, sans sentiments et sans émotions. Propre à la démonstration, la preuve logique donne de la rigueur à l'argumentation. Le déséquilibre entre les preuves subjectives (ethos et pathos) et la preuve logique transforme la démarche argumentative en *manipulation*.

Argumentation et démonstration

Le raisonnement logique met en fonctionnement deux méthodes démonstratives : la *déduction*, qui conduit du général au particulier, ayant pour figure centrale le *syllogisme* ; et l'*induction*, qui conduit du particulier au général, ayant pour figure centrale l'*exemple*. D'habitude, on oppose la raison scientifique et démonstrative propre aux sciences, aux raisonnements ordinaires fondés sur l'opinion, propres au débat public. Aristote faisait la distinction entre *la définition mathématique* et *le problème dialectique*. Les éléments qui découlent des principes sont saisis par les preuves : le théorème exerce la fonction méthodologique et le problème demeure une explication.

Aristote va avancer une conception dialectique du problème. Selon lui, le problème et les problématisations font avancer la connaissance. Pour pouvoir parler de problème, il faut tout d'abord *douter*. Mais, alors que le problème mathématique suppose une connaissance scientifique antérieure, le problème dialectique suppose l'existence antérieure d'assertions préalables, d'opinions plus ou moins probables. Aristote oppose le raisonnement dialectique (ou rhétorique) au raisonnement scientifique que l'on appelle syllogisme.

La démonstration se caractérise par l'objectivité, elle part des principes vrais qui déterminent les conclusions à travers le rapport de causalité ; le syllogisme est par excellence son instrument de raisonnement scientifique. C'est que « *l'objet de la démonstration est de prouver qu'un attribut appartient à un sujet »* (Vignaux, 1993 : 446). Dans la rhétorique le syllogisme est présent sous sa forme abrégée, l'*enthymème*, caractérisé par la nature vraisemblable (et non vraie) de ses prémisses. Par la suite, cette nature vraisemblable, qui rend acceptables les prémisses, confère un caractère probable au raisonnement. « *Dans l'argumentation, l'enthymème sera la figure correspondant à celle du syllogisme dans la démonstration ; de même que l'exemple correspondra à la forme de l'induction utilisée en démonstration »* (Vignaux, 1993 : 446). L'étude de l'enthymème doit procéder à une double démarche : l'examen de la validité du raisonnement et de l'acceptabilité des prémisses.

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

L'exemple

L'exemple constitue la mise en pratique de la technique de l'induction ; celle-ci est, selon Vignaux, qui reprend la définition d'Aristote, *« un apport constant et répété d'exemples singuliers, qui, passés en revue, produiront, selon certaines conditions, une notion universelle entassant tous ces exemples »* (Vignaux, 1993 : 447)

L'exemple rejoint les preuves subjectives, car il mobilise les passions de l'auditoire ; c'est la technique préférée de la littérature qui l'utilise pour des effets de style et pour créer des émotions chez le lecteur, tout en l'impliquant dans l'activité d'interprétation du message. L'exemple correspond en même temps à l'argument d'autorité, montrant que celui qui évoque un exemple, pour en tirer une conclusion, possède des connaissances, sait beaucoup de choses et en même temps maîtrise la technique de leur présentation. L'exemple relie les trois époques : le passé du récit, le présent de son énonciation et le futur, par l'exercice de sa fonction délibérative, déterminant une prise de position à l'avenir.

L'exemple rhétorique relève de l'imbrication du narratif et de l'argumentatif : une narration, apparente de surface, peut n'être en fait qu'un argument. C'est le cas de la fable, qui adopte le système du récit en vue de soutenir une morale, qui est en réalité une thèse. L'exemple est une mise en scène, un message à fonction dramatique qui déclenche des enchaînements imaginaires ; les acteurs du récit répètent un scénario mettant l'accent sur une idéologie, dévoilée par la morale, reflétée par la thèse, défendue par l'exemple.

La mise en scène de l'exemple rhétorique passe par trois moments : dans un premier temps, l'accent est mis sur la *subjectivité* de l'orateur qui choisit de présenter l'exemple qu'il estime le plus efficace ; ensuite, sur l'*intersubjectivité*, car l'orateur et l'auditoire subissent les mêmes effets et émotions provoquées par le récit ; en et troisième lieu, l'accent est mis sur le *consensus* final, qui suppose l'harmonisation des positions. Dans ce jeu de la controverse, conduisant du dissensus au consensus, l'orateur se propose en fait de gérer la problématique de la différence et de l'identité : de diminuer les écarts entre les idéologies, pour réaliser une identité d'opinions.

Les exemples peuvent être *réels*, comme les exemples historiques, ou *inventés*, par le recours à la fiction, comme dans la littérature qui connaît la *parabole*, fondée sur la structure comparative de la similitude et la *fable*, fondée sur la structure narrative d'analogie. (Declercq, 1992 : 108).

Selon Aristote, l'exemple remplit deux fonctions, *démonstrative* et *illustrative*, en fonction de son rapport à l'enthymème : *« Il faut, quand on n'a pas d'enthymèmes, se servir d'exemples comme démonstration (car ils entraînent la conviction) ; si l'on a des enthymèmes, il faut se servir des exemples comme témoignages, les employant comme épilogue aux enthymèmes. »* (Aristote, in Declercq, 1992 : 112). Donc, l'exemple a une valeur démonstrative en l'absence de l'enthymème, et une valeur illustrative, comme épilogue à l'enthymème. Souvent, le récit qui accomplit la fonction d'un exemple, commence par l'énoncé d'une règle, qu'il se propose ensuite d'illustrer. L'illustration, moins rigoureuse que la démonstration, donc plus douteuse, a pour vertu de frapper l'imagination de l'auditoire en s'imposant à son attention, en déclenchant le pouvoir sensoriel de l'image.

Approche textuelle

Les productions verbales et leur fonctionnement constituent un territoire commun aux approches différentes : l'*analyse du discours* qui focalise son attention sur la *congruence* dans le rapport texte/situation ; la *linguistique textuelle* qui se situe à l'intérieur

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

du texte pour en étudier la *cohérence*. Empiriquement, les termes *discours* et *texte* peuvent renvoyer aux mêmes objets ; théoriquement, ils ont été séparés. Le discours envisage la production verbale dans une situation donnée ; pour arriver au texte, depuis le discours, il faut opérer une soustraction, des conditions de production (Adam, 1990 : 23 ; 1999 : 39). Pour Robert Martin le *texte*, ensemble organisé d'énoncés, constitue la seule réalité observable, alors que le *discours* est un objet possible, abstrait (Martin, 1983 : 228).

Les textes se laissent analyser selon plusieurs typologies. Nous allons privilégier la position théorique de J.-M. Adam (1989 ; 1990 ; 1993 ; 1999) qui adopte un critère textuel et introduit une hypothèse lancée par Bakhtine : un texte est une structure hétérogène composée de plusieurs types de *séquences* : *narrative, descriptive, argumentative, explicative, dialogale.*

Le récit

Dans le but de notre étude nous allons privilégier la *séquence narrative*, élément fondamental dans la structuration du *récit* ; en tant qu'unité textuelle, le récit est centré sur l'assertion des « énoncés de type *faire*, une suite de propositions liées, progressant vers une fin » (Adam, 1992 : 45). Le récit étale une structure globale en deux dimensions (Adam, 1985 : 151) : la *dimension configurationnelle*, qui rend compte du sens global du récit, perçu comme un tout, dont les éléments constitutifs sont liés dans une macro-structure ; et la *dimension chronologique*, qui, au-delà de la permanence d'un acteur humain constant, rend compte de la succession temporelle et logique : cause, conséquence etc. La définition de C. Bremond du récit (1966 : 62), devenue classique, met en évidence six caractéristiques : un récit est (1) une succession d'événements, (2) d'intérêt humain, (3) ayant de prédicats transformés, (4) intégré dans l'unité d'une même action, (5) substituant l'ordre causal à l'enchaînement chronologique (6) accomplissant sa mission par la morale/le jugement/l'évaluation finale, qui réunit dans un tout l'ensemble des éléments constitutifs. La stratégie discursive qui consiste à raconter une histoire suppose quelques contraintes : l'emploi du passé simple qui donne du procès une vision bornée, compacte, et le place au premier plan ; c'est le passé simple qui permet le déplacement de la succession temporelle, propre à la description des événements, vers la causalité narrative de la mise en intrigue, propre au récit ; la présence du plan non embrayé, l'emploi de la non-personne et l'absence des déictiques ; l'adoption du déroulement chronologique, avec, parfois, inversement des moments ; la tension de chaque épisode vers une fin, doublant l'enchaînement chronologique par l'ordre causal ; la linéarité des intrigues, car l'absence de la mise en intrigue rend le discours non narratif.

Raconter une histoire est un acte de communication, une activité collective de production de sens, un processus dialogique, issu de la coopération des deux instances, d'émission et de réception : *« Un récit est toujours un discours adressé et cette conception communicationnelle des stratégies discursives nous oblige à définir l'argumentation narrative comme un processus dialogique, comme un ensemble d'activités de l'énonciateur pour anticiper et guider l'interprétation du récepteur-coénonciateur »* (Adam, 1985 : 7).

Analyse

« Histoire des oracles » écrit par Bernard de Fontenelle, à l'époque des Lumières, est un texte argumentatif, à l'intention persuasive, qui contient un passage narratif. L'auteur défend l'esprit critique et condamne la croyance aveugle au merveilleux ; rendant les faits ridicules, il souligne l'idée que le ridicule est le contraire de la prudence, de l'esprit scientifique. La méthode expérimentale qu'il soutient est fondée sur l'observation et la

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

déduction ; elle met l'accent sur l'examen critique. Par l'ironie, à l'égard de ceux qui manifestent une croyance aveugle et se refusent d'examiner les faits, il manifeste sa complicité avec le lecteur. Le texte est fondé sur des couples pris en antithèse : esprit critique/croyance aveugle ; connaissance/ignorance ; apparence/réalité ; vrai/faux.

L'auteur s'adresse à un public qu'il se propose d'influencer par son discours, de le faire adhérer à sa thèse. Dans ce sens, il met en scène un dispositif argumentatif complexe, s'adressant à la raison, pour convaincre, et aux émotions, pour persuader. Le premier paragraphe évoque les termes-clé qui vont figurer dans sa démonstration : *fait, cause, méthode, vérité*. Pour arriver à connaître la réalité il faut appliquer une méthode en deux temps : d'abord, admettre une logique causale : derrière les faits il y a des causes ; mais avant de rechercher la cause, il faut se prêter à l'examen critique, partir de la réalité et non de l'apparence.

« Assurons-nous bien du fait, avant de nous inquiéter de la cause.
Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point.» (Fontenelle, in Sabbah, 1994 : 194)

Ce premier paragraphe met en scène les acteurs : d'une part Fontenelle, auteur-énonciateur et d'autre part l'auditoire, qu'il se propose d'influencer dans sa démarche de découverte de la vérité, en lui proposant de se munir d'une méthode, celle de l'examen critique. Il distingue dans l'auditoire deux catégories : les « *peu nombreux* » pour lesquels cette méthode est trop lente et les autres, la majorité. Il laisse entendre que cet auditoire, peu nombreux, mais de bonne foi, n'est pas « *ridicule* », comme « *la plupart des gens* » qui ne font pas la distinction entre réalité et apparence. D'une manière indirecte Fontenelle appelle *ridicule* toute autre démarche qui ne passe pas par l'examen critique avant établir une relation causale.

Par sa stratégie argumentative il se présente comme une autorité qui connaît cette méthode ; la modalité injonctive, « *assurons-nous* », marque sa position haute, indiquant une distance sur la verticale, mais qu'il atténue par le pronom « *nous* ». C'est donc une injonction à double destination, adressée à lui-même et à son auditoire. Après le « nous » qui constitue une concession accordée à l'auditoire, il passe à un mode impersonnel : « *il est vrai que* » ; donc, la vérité recherchée est une vérité universelle, par-dessus les vérités propres à chacun[1].

Les mots-clé de ce paragraphe tracent le contour de la thèse soutenue par l'auteur : « *fait* », « *cause* », « *méthode* », « *vérité* » : la *méthode* qui conduit à la *vérité* doit passer par l'examen des *faits* et après par la découverte de la *cause*. Il est à remarquer la manière dont l'auteur présente sa thèse : non pas sous la forme d'une sentence, à respecter, mais comme un défaut de pensée des gens qui tombent dans le ridicule à force d'emprunter une voie plus simple, mais fausse : celle d'éviter l'examen critique.

Remarquons aussi la valeur argumentative du connecteur « mais », porteur du *principe de contradiction* : P mais Q [2]:

[1] On dépasse la logique bivalente des propositions, V/F, selon la logique du tiers exclu. Les notions fondamentales de vérité floue, monde possible, univers de croyance, nous amènent à admettre, pour les langues naturelles, des relations de vérité plus complexes.
« Dans le langage naturel, la vérité a tous les caractères de la relativité, en effet : 1. La vérité langagière est modulée : une phrase peut être plus ou moins vraie (+/-vraie) ; 2. La vérité langagière est modulable : elle est relative à des mondes possibles ; 3. La vérité langagière est une vérité prise en charge par le sujet ; le locuteur affirme ce qu'il croit être vrai ; ce qui est vrai pour lui, ne l'est pas forcément pour autrui ; la vérité, si l'on préfère, vaut à l'intérieur d'un univers de croyance » (Martin, 1983 : 26).
[2] Le connecteur mais fonctionne selon un mécanisme logique, transposé par Moeschler (1994 : 34) :

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

P **mais** **Q**

La méthode est lente *La méthode évite le ridicule*

DONC

R **NON-R**

La méthode n'est pas bonne *La méthode est bonne*

Même si les deux propositions **P** et **Q** ne s'opposent pas, c'est leurs conclusions qui sont en contradiction : **R /vs/ NON-R**. Par cette stratégie argumentative l'auteur implique l'auditoire dans la découverte des conclusions, en vertu du *principe de coopération*[3]. Il lui transfère ainsi la responsabilité de saisir la contradiction. Et, selon le principe de la force argumentative, le dernier argument étant le plus fort, cette « *méthode* » est meilleure, car elle évite le ridicule.

Nous remarquerons l'emploi des modes et des temps du discours, qui placent les énoncés sur l'axe « je/tu-ici-maintenant »: l'indicatif présent, futur ; l'infinitif présent, futur ; l'impératif. Le pronom personnel « *nous* » fusionnel et le déictique « *cette* » embrayent l'énoncé dans la situation d'énonciation, devenue « scène »[4].

Le deuxième paragraphe est toujours un discours dont la fonction est d'introduire un récit, à fonction argumentative :

« Ce malheur arriva si plaisamment sur la fin du siècle passé à quelques savants d'Allemagne, que je ne puis m'empêcher d'en parler ici. » (Fontenelle, in Sabbah, 1994 : 194)

C'est un discours énoncé par « *je* », car l'auteur assume sa position d'énonciateur, marqué par les déictiques « *ce* » et « *ici* », qui embraient le discours dans la *scène d'énonciation*. Mais le verbe « *arriva* », au passé simple annonce le récit. C'est une autre scène, de l'énoncé, imbriquée dans l'énonciation de discours, qui introduit les paramètres d'un récit : les personnages « *quelques savants* », le lieu « *Allemagne* », le temps « *la fin du siècle passé* ». Dans la dynamique pronominale remarquons le passage de *« nous »* au « *je* » : « *nous* », propre au discours à valeur argumentative du premier paragraphe, a la fonction d'intégrer l'auditoire dans le groupe qui veut et sait éviter le ridicule, en appliquant la bonne méthode qui conduit au vrai ; « *je* » marque finalement la distance entre l'auteur argumentateur, connaisseur de la bonne méthode et son auditoire. L'histoire qu'il se prépare à raconter est un récit ayant la fonction d'exemple qui fait appel non seulement à la raison, pour convaincre, mais aussi aux sentiments, pour persuader son auditoire et le rendre apte à

Un argument « a » est contradictoire à un argument « a' » si et seulement si : (i) a et a' appartiennent à deux ensembles d'arguments complémentaires, A et A' ; (ii) tous les énoncés E de a servent l'ensemble de conclusions C et tous les énoncés E' de a' servent l'ensemble de conclusions C', inverse.

[3] Le principe de coopération est formulé par Grice : « Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est attendu de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagés. » (Grice, 1979 :61)

[4] En analyse de discours, le terme scène d'énonciation met l'accent sur la dimension discursive de l'énoncé et correspond au concept de situation de communication. Il renvoie à la métaphore théâtrale, introduisant l'idée de dramaturgie, de mise en scène (Maingueneau, 1991, 1993).

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

agir selon la méthode. L'élément qui déclenche l'implication persuasive c'est la construction négative « *je ne puis m'empêcher* » ; donc, malgré la censure de la raison, les sentiments sont plus forts et ne peuvent empêcher l'auteur de compléter son argumentation abstraite, adressée à la raison, par l'exposition d'une histoire servant d'exemple, adressée à la raison par la démonstration et aux sentiments, par l'illustration de sa thèse.

L'histoire est présentée dans la tonalité ironique : le « *malheur* » arriva « *plaisamment* ». C'est un récit qui se déroule dans un cadre spatio-temporel bien défini : en *Allemagne/en Silésie,* en 1593-1595, avec des acteurs comme les grands savants nommés *Horstius, Rullendus, Ingolsteterus, Libavius*… Ils se lancent dans l'aventure de l'explication de l'apparition d'une dent d'or à un enfant de six ans en rédigeant à ce sujet des tomes entiers. Et à « *tant de beaux ouvrages* » savants il n'y a qu'une chose qui manque : « *sinon qu'il fut vrai que la dent était d'or* ». Ce n'est qu'après ces recherches de la cause de l'apparition de la dent que les savants ont recours à l'analyse des faits : et l'orfèvre qui vient examiner la dent constate qu'elle n'était pas d'or. La conclusion tirée de ce récit confirme que la démarche adoptée, ignorant la méthode de l'examen critique, conduit au ridicule.

Cette séquence narrative, marquée par la présence du passé simple : « *courut* », « *écrivit* », « *prétendit* », est importante dans la transmission de la logique causale à travers l'enchaînement des actions sur l'axe du temps. Mais l'argument de cette logique est brouillé par l'ironie, car sur le fait et sa source plane le doute : « *le bruit court que*… ». Le prestige des savants, suggéré par leurs noms latins, est en contradiction avec l'insignifiance de l'élément déclencheur, la découverte de la dent d'or qui va les occuper, et des événements qui vont se succéder, dans l'espace et dans le temps.

La stratégie argumentative de l'auteur consiste à avancer des arguments en apparence en faveur de la thèse adverse, mais détournée, par l'ironie, contre cette thèse. Il est à remarquer le verbe « *prétendit* » dont le sémantisme introduit l'idée d'une responsabilité individuelle, assumée au moment de la prise de parole[5].

La séquence finit par la conclusion des savants, présentée comme une surprise, absurde et ironique, qui vient annuler leur raisonnement et leur travail : la dent « *a été envoyée de Dieu à cet enfant pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs !* ». La modalité exclamative de l'énonciation conduit vers la sortie du récit, suggérant la présence du corps de l'énonciateur.

La séquence suivante est un discours imbriqué dans le récit, initié par « *Figurez-vous* ». Le mouvement argumentatif conduit donc à délimiter à l'intérieur du pronom « *nous* » d'abord le « *je* » et maintenant le « *vous* » incitatif ; l'appel à l'auditoire est une manière de l'attirer comme témoin de cette histoire, en le faisant adhérer à la modalité ironique de son exposé. Cette ironie devient une complicité partagée avec l'auditoire qui est invité à se figurer, à imaginer cette l'histoire racontée comme étant réelle. En même temps, par son sémantisme, le verbe *se figurer, figurez-vous* déclenche l'imagination, incite à imaginer la scène.

Par la suite, l'histoire quitte le registre du récit ; c'est une séquence descriptive qui, avec des verbes au présent « *écrit* », « *fait* », « *ramasse* », « *dit* », « *ajoute* », étale des événements qui ne s'enchaînent plus sur l'axe du temps ni sur la logique causale. La mauvaise application de la logique causale et l'absence de l'examen critique conduit à

[5] On trouve chez Berrendonner (1981 : 36) la description sémantique du verbe d'assertion /prétendre/: /x prétend que p/, ou p est une proposition subordonnée à l'indicatif.
/x prétend que p/ s'analyserait en deux composants sémantiques, véhiculant une présupposition de fausseté : le posé : x dit p ; le présupposé : p est faux. Lorsqu'un locuteur énonce /x prétend que p/, la phrase laisse entendre que celui-ci désapprouve la croyance de x, qu'il est réticent quant à la vérité de p. Ainsi, il prétend est compris comme « Il dit à tort… »

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

l'échec de la logique narrative, détruite par l'ironie de l'orateur ; les actions deviennent donc simultanées, elles s'entassent sans logique temporelle, ni causale, sans commencement ni fin, selon le sémantisme du temps présent de l'indicatif. Une autre séquence descriptive introduit le dénouement : *« Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or. »* Remarquons encore une fois la préférence de l'auteur pour la modalité d'énonciation négative ; il construit sa charpente argumentative à partir de la négation, qui est beaucoup plus pertinente que l'affirmation.

La conclusion retrouve le registre du récit : *« mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre »*. Le connecteur « *mais* » marque la contradiction entre l'histoire racontée et sa morale. Le passé simple introduit la succession temporelle ; mais l'ordre logique étant inversé, car l'examen des faits succède au commentaire, cette démarche est voué à l'échec. Le pronom « *on* », de généralité, a une fonction argumentative, celle d'éviter à nommer directement, comme ridicules, ceux qui sont tombés dans l'erreur.

Le dernier paragraphe, dans le registre du discours, avec des verbes au présent de l'indicatif, reprend les mots-clé du raisonnement de l'orateur : « *naturel* » ; « *raison* » ; « *ignorance* » ; « *principes* » ; « *vrai/vs/faux* » :

« Rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières. Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont, et dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont point, et dont nous trouvons la raison. Cela veut dire que, non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui s'accommodent très bien avec le faux. » (Fontenelle, in Sabbah, 1994 : 194)

L'orateur reprend le « *je* » pour assumer la responsabilité de son argumentation. Ensuite, le passage au « *nous* » crée une communauté de pensée habituée à recourir au faux raisonnement ; c'est à l'intention de cette communauté du « *nous* » qu'il a bâti cet échafaudage argumentatif, pour les influencer, les déterminer à admettre d'autres principes, à appliquer une autre méthode, à privilégier l'examen critique des faits, avant d'aller à la recherche de la cause. Encore une fois, l'auteur privilégie la modalité d'énonciation négative : il présente la mauvaise démarche qu'il combat comme une négation de la bonne démarche qu'il conseille.

Conclusions

La rhétorique des conflits met en scène l'argumentation, une technique qui rallie d'une façon efficace l'appel aux sentiments à l'appel à la logique, à la démonstration. Notre analyse souligne l'importance du récit qui sert d'exemple dans la construction des raisons persuasives : en tant que mise en scène, l'exemple devient un message à fonction dramatique qui déclenche des enchaînements imaginaires. Les acteurs du récit répètent un scénario et leur expérience sert à transmettre une idéologie, comme dans notre exemple : le faux savoir est plus dangereux que l'ignorance. L'auteur orateur du message démontre que les membres d'une communauté peuvent passer d'un ensemble de croyances ou de valeurs à un autre, supérieur, d'une méthode « ridicule » à une méthode apte à conduire à la découverte de la vérité.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, Jean-Michel, 1985/1994 : *Le texte narratif. Traité d'analyse textuelle des récits*, Nathan, Paris.

ADAM, Jean-Michel, PETITJEAN, Alain, 1989 : *Le texte descriptif*, Nathan, Paris.

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

ADAM, Jean-Michel, 1990 : *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga, Bruxelles-Liège.

ADAM, Jean-Michel, 1992 : *Les textes : types et prototypes*, Nathan, Paris.

ADAM, Jean-Michel, 1993 : *La description*, PUF, coll. « Que sais-je ? » Paris.

ADAM, Jean-Michel, 1999 : *Linguistique textuelle – Des genres de discours aux textes*, Nathan, Paris.

ADAM, Jean-Michel, GRIZE, Jean-Blaise, ALI BOUACHA, Magid, 2004 : *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Éditions Universitaires de Dijon.

ARISTOTE, 2006 : *Rhétorique*, Le livre de poche, Paris.

AUSTIN, John.L., 1970 : *Quand dire c'est faire*, Éd. du Seuil, Paris.

BENVENISTE, Émile, 1966/1974 : *Problèmes de linguistique générale*, 2 volumes, Paris, Gallimard

BERRENDONNER, Alain, 1981 : *Éléments de pragmatique linguistique*, Les Éditions de Minuit, Paris.

BREMOND, Claude, 1966 : « La logique des possibles narratifs », *Communications* nr. 8, Le Seuil, Paris.

BREMOND, Claude, 1973 : *Logique du récit*, Seuil, Paris.

DECLERCQ Gilles, 1992 : *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions Universitaires, Paris.

DUCROT, Oswald, 1980 : *Les mots du discours*, Les Éditions de Minuit, Paris.

GRICE H. Paul, 1979 :« Logique et conversation », in : *Communication* n° 30, p. 57-72, Paris.

JACQUES, Francis, 1979 : *Dialogique. Recherches logiques sur le dialogue*, PUF, Paris.

JACQUES, Francis, 1985 : *L'espace logique de l'interlocution. Dialogique II*, PUF, Paris.

MAINGUENEAU, Dominique, 1991 : *L'analyse du discours*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU, Dominique, 1993 : *Éléments de Linguistique pour le texte Littéraire*, Dunod, Paris.

MAINGUENEAU, Dominique, 1993 : *Pragmatique pour le discours littéraire*, Hachette, Paris.

MAINGUENEAU, Dominique, 2010/2012 : *Manuel de linguistique pour les textes littéraires*, Armand Colin, Paris.

MARTIN, Robert, 1983 : *Pour une logique du sens*, PUF, Paris.

MOESCHLER, Jacques, REBOUL, Anne, 1994 : *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Le Seuil, Paris.

PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1985: *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, PUF, Paris.

PLANTIN Christian, 1990 : *Essai sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Éditions Kimé, Paris.

PROPP, Vladimir, 1970 : *Morphologie du conte*, coll.Points, nr.12, Paris.

REBOUL, Olivier, 1991 : *Introduction à la rhétorique*, coll.PUF, Paris.

ROBRIEUX, Jean-Jacques, 1993 : *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*, Dunod, Paris.

SABBAH, Hélène dir. 1994 : *Littérature, 2de. Textes et méthode*, Hatier, Paris.

SEARLE, John R., 1972 : *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Hermann, Paris.

TODOROV, Tzvetan, 1981 : *Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique*, Éditions du Seuil, Paris.

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)

TUŢESCU, Mariana, 1998 : *L'Argumentation. Introduction à l'étude du discours*, Editura Universităţii Bucureşti.

VIGNAUX, Georges, 1993 : *Lieux communs, exemples et petites fables*, in PLANTIN Christian, dir., 1993 : *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Éditions Kimé, Paris.

BDD-V12 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.34 (2026-11-13 23:57:45 UTC)